

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 6
Procurations : 5
Votants : 11 (9 pour CA)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULE - ARDECHE

L'an **deux Mil vingt six**, le **trois mars** à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LABOULE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/02/2026

Présents : Mesdames & Messieurs Françoise GALLET, Marie ALLANO, Angèle CALTAGIRONE, Pascale GUILLET, Nicolas NOTE, Paul FOURMENTRAUX.

Excusés : Charlotte CALLET, Elodie APPESETCHE, Maurice AUGIER, Patrice GALIANA, Julia JEULIN

Procurations : Charlotte CALLET à Pascale GUILLET, Elodie APPESETCHE à Paul FOURMENTRAUX, Maurice AUGIER à Marie ALLANO, Patrice GALIANA à Françoise GALLET, Julia JEULIN à Angèle CALTAGIRONE

Secrétaire de séance : Angèle CALTAGIRONE

Objet : SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉNOVATION ÉGLISE DE LABOULE

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'une subvention de 500€ a été demandée par l'association Rénovation Église de Laboule en 2025 et que les crédits avaient été prévus au budget 2025 de la commune. Une délibération étant nécessaire pour le versement de cette subvention, Madame la Maire propose de l'accorder en 2026 à titre rétroactif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 500 € (cinq-cents euros) à l'association Rénovation Église de Laboule au titre de leur demande pour l'année 2025.

Objet : Demande d'autorisation à utiliser une parcelle communale comme site de lâcher des chamois

Dans le cadre du projet de réintroduction du chamois en Ardèche, la commune de Laboule, avec celle de Rocles, présente les habitats naturels les plus favorables à la réussite de ce projet.

La commune de Laboule possède beaucoup de parcelles, notamment dans les secteurs Le Chantor, Les Taillades, Les Gardinelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à dix voix POUR et une ABSTENTION (Pascale GUILLET), autorise la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche à utiliser une des parcelles lui appartenant comme site de lâcher des chamois. La parcelle précisément retenue reste encore à identifier avec précision par rapport à son accessibilité (bord de piste ou de route), en sachant que les chamois lâchés ne resteront certainement pas longtemps sur cette parcelle et gagneront très rapidement les zones ouvertes et rocheuses situées plus en altitude.

Objet : Demande d'occupation du domaine public à Valousset

Madame la Maire présente au conseil municipal la demande en date du 03/03/2026 de Pierre ESTEVAN, castanéiculteur à Laboule, d'occupation du domaine public dans le cadre de son activité professionnelle sur une surface de 19 m² à Valousset, sur la place en prolongement de la parcelle AH429.

Sous réserve que les démarches de déclaration préalable soient réalisées par le demandeur et qu'une décision de non-opposition soit prise, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la demande d'occupation du domaine publique annexée à cette délibération et charge le Maire de rédiger et signer tout acte ou autre document relatif à cette autorisation.

Objet : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Madame la Maire informe que le Service de Gestion Comptable d'Aubenas a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget eau et assainissement. Elle indique que le montant total à admettre en non-valeur s'élève à **0,20 € pour le budget eau et assainissement**, tel que présenté par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur la créance communale pour un montant total de **0,20 € pour le budget eau et assainissement**, tel que présentés par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Mme la Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. [...] jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**
[...]

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (A)	RAR inscrits au BP 2026 (B)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2025 (C)	Montant total à prendre en compte (A+C)
21	164 673,47 €	27 397,76 €	-3 161,41 €	161 512,06 €
23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Total :	161 512,06 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

161 512,06 € * 25% = **40 378,01 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 la maire à engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de quatre-cent-soixante-neuf euros répartis comme suit (le montant correspond à l'achat d'un sècheur électrique) :

Chapitre/ Article	N° opération	Libellé	Montant
21 / 215738	0055	MATERIEL	469,00 €
Total :			469,00 €

Il est précisé que **les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire à l'unanimité.

Objet : Examen et vote du compte de gestion et du compte administratif 2025 – Eau et assainissement

Le détail des comptes 2025 du budget principal et du budget eau et assainissement sont présentés. Suite à un problème informatique, le compte de gestion du budget principal n'est pas encore disponible au 3/03 et seuls les comptes du budget eau et assainissement sont votés, à l'unanimité (la Maire s'étant retirée lors du vote du compte administratif).

Investissement

Dépenses	Prévu :	72 120,03
	Réalisé :	15 974,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	72 120,03
	Réalisé :	73 753,87
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	61 904,22
	Réalisé :	58 096,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	61 904,22
	Réalisé :	63 721,04
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	57 779,51
Fonctionnement :	5 624,30
Résultat global :	63 403,81

Nombre de
conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Procurations : 4
Votants : 11
(9 pour CA)

L'an **deux Mil vingt six**, le **neuf mars** à seize heures trente, le Conseil municipal de la commune de LABOULE, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/03/2026

Présents : Mesdames & Messieurs Françoise GALLET, Marie ALLANO, Angèle CALTAGIRONE, Pascale GUILLET, Paul

FOURMENTRAUX, Julia JEULIN, Elodie APPESETCHE

Excusés : Charlotte CALLET, Maurice AUGIER, Patrice GALIANA, Nicolas NOTE

Procurations : Charlotte CALLET à Pascale GUILLET, Nicolas NOTE à Paul FOURMENTRAUX, Maurice AUGIER à Marie ALLANO, Patrice GALIANA à Françoise GALLET

Secrétaire de séance : Angèle CALTAGIRONE

Objet : Examen et vote du compte de gestion et du compte administratif 2025 – Budget principal

Le compte de gestion ayant été reçu, les comptes du budget principal sont votés, à l'unanimité (la Maire s'étant retirée lors du vote du compte administratif).

Investissement

Dépenses	Prévu :	190 449,34
	Réalisé :	62 262,66
	Reste à réaliser :	27 397,76
Recettes	Prévu :	190 449,34
	Réalisé :	145 380,24
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	334 963,10
	Réalisé :	268 620,12
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	334 963,10
	Réalisé :	350 464,59
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	83 117,58
Fonctionnement :	81 844,47
Résultat global :	164 962,05